



**Convention des Maires  
pour le Climat et l'Énergie**

Nous soussignés, **M. Vincent LOISEAU Bourgmestre f.f et Mme Carine NOUVELLE, Directrice générale**, représentant l'administration communale de Dour, ont été mandatés par le Conseil communal du 23 février 2017 pour signer la **Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie**, en pleine connaissance des engagements présentés dans la [déclaration d'engagement](#) et résumés ci-dessous.

En conséquence, l'autorité locale que je représente s'engage principalement à :

- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire d'au moins **40 % d'ici 2030**, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables,
- renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

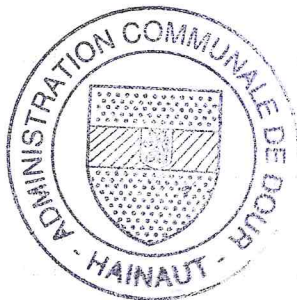
Afin de traduire ces engagements en actions concrètes, l'autorité locale que je représente entend appliquer l'approche pas-à-pas suivante :

- effectuer un **bilan des émissions** et une **évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique**,
- présenter un **plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat** dans les deux ans suivant la décision du conseil municipal, dont la date figure ci-dessus,
- établir un rapport** au moins tous les deux ans à dater de la présentation du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

J'accepte que l'autorité locale que je représente fasse l'objet d'une suspension de l'initiative - sous réserve d'un préavis écrit du Bureau de la Convention des Maires - si elle ne présente pas les documents susmentionnés (le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat et les rapports de suivi) dans les délais impartis.

La Directrice générale,

Carine NOUVELLE



Le Bourgmestre f.f.,

Vincent LOISEAU

**SIGNATURE**